

Assemblée générale deu 26 février 1959

Rapport du Secrétaire sur les activités de la S.C.H.N.

La Société Canadienné d'Histoire Naturelle vient de marquer une étape importante de son histoire. Fondée le 10 juin 1923, elle avait pour objet:

a- L'étude et la vulgarisation des sciences naturelles du Canada.

b- Le développement des travaux de recherches.

c- L'établissement de rapports scientifiques entre les naturalistes canadiens et étrangers.

d- La fondation et le maintien des Cercles de Jeunes Naturaliste s

En fait, les C.J.N. furent fondés le 27 février 1931. La Société s'est presque exclusivement occupée du fonctionnement des C.J.N. durant 26 ans. Ces derniers, ayant atteint leur majorité, avaient besoin d'une nouvelle expansion pour réaliser leur complet épanouissement. Aussi, à la première séance du Conseil de la S.C.H.N., tenue le 25 février 1957, les membres du Conseil parlent de l'expansion des C.J.N. On discute des possibilités de modifier les règlements de la Société, afin de permettre une autonomie plus complète des C.J.N.

Un mémoire fut présenté à la réunion du 22 mars 1957. Ce mémoire sur la situation actuelle des C.J.N. est préparé par le Comité de Direction, au nom de la Commission des C.J.N. et soumis à l'étude des membres du Conseil de la Société.

Voici les conclusions du mémoire:

UQAM



Rapport sur les activités de la SCHN présenté à l'assemblée générale de la Société, le 26 février 1959.

Université du Québec à Montréal. Service des archives et de gestion des documents.
Fonds d'archives de la Société canadienne d'histoire naturelle, 15P1/4.

SCHN - dernier rapport

"Il est normal qu'un organisme de l'importance des C.J.N. jouisse, après 25 ans, d'une plus grande autonomie, surtout si pareille autonomie semble conditionner un besoin urgent d'expansion et de progrès."

On charge alors un comité spécial d'étudier la question d'autonomie des C.J.N. Le Comité s'est réuni le 26 mars 1957. Le rapport du dit comité fut présenté au Conseil de la Société à l'assemblée du 9 avril 1957. Les C.J.N. mettent la Société devant un fait accompli. Le rapport mentionne que l'actuelle dépendance de fait ne peut plus être maintenue. Ce rapport fut accepté avec certaines modifications.

On nomme alors un comité, chargé de faire l'inventaire du Comptoir des livres et d'étudier les modalités d'une entente avec la Commission des C.J.N. concernant les activités de ce comptoir. La Société accepte, selon certaines modalités, le principe de la vente du comptoir des livres au C.J.N., à l'assemblée du 4 juin 1957. Cette décision prend effet le 3 juin 1957.

Un second comité est chargé de faire l'inventaire des biens de la Société et d'étudier la façon d'en disposer. Ce rapport fut soumis et accepté à l'assemblée du 4 juin 1957.

En résumé, au 3 juin 1957, l'autonomie des C.J.N. était un fait accompli à la suite de 7 assemblées régulières du Conseil, 3 assemblées spéciales avec préparation de mémoires, et 5 réunions non officielles.

Il incomblait au secrétariat de matérialiser les décisions prises au cours de ces dernières assemblées, et cela sans l'aide précieuse,

UQAM

Rapport sur les activités de la SCHN présenté à l'assemblée générale de la Société, le 26 février 1959.

Université du Québec à Montréal. Service des archives et de gestion des documents.
Fonds d'archives de la Société canadienne d'histoire naturelle, 15P1/4.

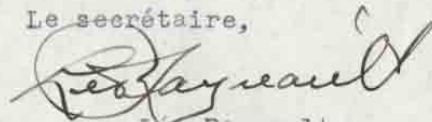
surtout à ce moment là, des deux secrétaires de la Société qui venaient de nous quitter. Enfin, tout est entré dans l'ordre, et à l'assemblée du 16 octobre 1958, le Conseil juge que cette période de transition, marquée par un ralenti des activités de la S.C.H.N., a permis aux Cercles des Jeunes Naturalistes de mieux s'organiser. Ils ont pu ainsi réaliser plus facilement leur programme d'expansion et de progrès, à la plus grande satisfaction de la Société Canadienne d'Histoire Naturelle.

On songe maintenant à la réorganisation de la Société. Le prochain Conseil devra formuler un programme d'activités convenables aux adultes.

Un comité spécial a déjà préparé une nouvelle constitution, de nouveaux règlements et amendements qui seront soumis à l'assemblée.

Cette nouvelle constitution marquera la deuxième étape de l'histoire de la Société Canadienne d'Histoire Naturelle.

Le secrétaire,



Léo Raynault
agronome-entomologiste

UQAM

Rapport sur les activités de la SCHN présenté à l'assemblée générale de la Société, le 26 février 1959.

Université du Québec à Montréal. Service des archives et de gestion des documents.
Fonds d'archives de la Société canadienne d'histoire naturelle, 15P1/4.